



SOLIDAIRES, UNITAIRES ET DEMOCRATIQUES
ADMINISTRATION CENTRALE MINEFI
80-82 Rue de Montreuil 75011 PARIS



Dominique Marchand
SESSI
5 rue Claude Bloch
14024 Caen cedex

Caen, le 21 juin 2007

à Monsieur Jean François Verdier
Directeur de la DPAEP
Bâtiment Colbert
139 rue de Bercy
75572 Paris cedex 12
télédoc 271

objet : application des accords Jacob

Monsieur le directeur,

Le syndicat SUD CENTRALE souhaite vous saisir des questionnements de nombreux agents concernés quant au retard constaté dans la mise en œuvre effective des reclassements du plan JACOB, et dans le paiement des gains indiciaires induits par cette réforme. S'agissant d'accords signés en janvier 2006, de décrets et d'arrêtés publiés en novembre et décembre 2006, le retard actuel est légitimement mal toléré par les intéressés. Nous ajoutons qu'il est d'autant plus inacceptable qu'il touche les populations à plus faibles revenus dans ce ministère et qu'aucune information ou explication n'a été avancée officiellement à leur endroit comme à l'endroit des organisations syndicales, en tout cas de la nôtre.

Nous vous prions de noter que ce courrier ne vise en rien à mettre en cause le travail effectué par les agents de la DPAEP dont nous connaissons et apprécions la conscience professionnelle. A l'heure où l'on annonce des coupes drastiques dans les effectifs de fonctionnaires et où on ne jure que par les gains de productivité générés par l'informatique, nous souhaitons connaître les motifs réels de ce retard inhabituel et surtout les mesures que vous comptez prendre pour y mettre fin.

Nous avons déjà noté la surcharge de travail actuelle des services gestionnaires, aggravée par des changements d'applicatifs, un déménagement, et des changements organisationnels, le tout dans une année d'élections professionnelles et souligné les conséquences prévisibles quant à la dégradation des conditions de travail que cette situation génère. Celle-ci ne saurait perdurer sans mettre gravement en danger la santé des agents - car pour ce qui est du fonctionnement du service, cela semble déjà le cas. Là encore, nous vous demandons les mesures que vous comptez adopter pour remédier à une situation qui risque de ne plus être exceptionnelle.

Dans l'attente d'une réponse à notre double demande, nous vous prions de recevoir, Monsieur le directeur, l'expression de notre considération distinguée.

La secrétaire générale,

Copies :

- M.DEULIN, directeur des ressources humaines
- Syndicats de centrale
- Notre fédération, la FDSU et notre union syndicale Solidaires